

MARS 2024

Le Caneoir

INFO S

N°1 | 2024

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

CONSEIL GÉNÉRAL

Art. 5 LEDP:

«Sont électeurs en matière communale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.»

Art. I du règlement du conseil général:

«Pour être admis au conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP, domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La perte de la qualité électeur entraîne la démission du conseil. La démission est effective à compter du jour de la radiation du registre des électeurs.

Tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du conseil général, sauf les membres de la Municipalité.»

CORRECTIF EN PAGE 6 ET 7



ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Communications de la Municipalité.
3. Informations des délégués du Conseil intercommunal dans les organismes Intercommunaux.
4. Communications de la Présidente.
5. Ordre du jour.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2023.
7. Assermentations.
8. Préavis municipal n° 01/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.00 pour des travaux urgents au cimetière de Villars-Ste-Croix : aménagement de places pour les tombes.
9. Préavis municipal n° 02/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 170'000.00 pour la révision du plan d'affectation communal (PACoM).
10. Préavis municipal n° 03/2024 relatif à une demande de crédit pour l'implantation de deux classes provisoires dans deux conteneurs superposés.
11. Postulats/motions.
12. Divers.





Soupes de carême
25 février et 13 mars

Don à votre bon coeur en faveur d'un projet solidaire d'Action de Carême et de l'EPEP.

Dimanche 25 février
Bienvenue au culte à 10h au temple puis si envie nous pourrons partager une soupe et un moment de fraternité à la salle de paroisse. Ou alors n'hésitez pas à en prendre à l'emporter.

13 mars soupe de carême dès 12h à la salle des sociétés à Villars-Ste-Croix

COURS DE YOGA ADULTES

OM

HORAIRES & LIEUX
17 MARS 2024
À LA SALLE DE GYM DE VILLARS-STE-CROIX
DE 17H30 À 18H30

PRIX
30.- FRS

COURS PRIVÉS POSSIBLES SUR DEMANDE
INSCRIPTION PAR WHATSAPP, MAIL OU VIA MON SITE WWW.ENERGYZEN.CH
CONTACT AVEC ENDY AU 071 721 21 34 OU PAR MAIL CONTACT@ENERGYZEN.CH

NOUS RECRUTONS !

- DES INFIRMIER.ÈRE.S
- DES ASSC
- DES AUXILIAIRES DE SANTÉ

0848 822 822

CMS de l'Ouest lausannois
APREMADOL

Nous recrutons des bénévoles

Luttons contre la fracture numérique !

CLIC ensemble
Ateliers gratuits avec des pros pour vous aider à mieux comprendre le monde d'Internet.

Alors deviens ambassadrice / ambassadeur du Clic !

Tu aimes partager tes connaissances ?
Tu as quelques heures à offrir ?
Tu es doué.e en informatique ?

Plus d'infos & inscriptions au 021 338 48 34 ou sur notre site internet www.clicensemble.ch

* Tu recevras un dédommagement de CHF 40.- par atelier (env. 4h) à titre de déplacement pour les déplacements.

ARASPE ARASOL Le canton de Vaud

Un projet commun des associations ARASPE / ARASOL, soutenu par le Canton de Vaud dans le cadre du programme Vaud pour Vaud.



COUP de BALAI

Villars-Sainte-Croix

Dimanche 21 avril 2024

Rendez-vous :
09h00 au refuge pour café croissants et formation des équipes

Départ pour les trois équipes « Coups de balais » :
09h30 selon instructions orales

Broche
11h30 Repas servi à tous les participants sur inscription

Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 10 avril 2024
Pour des questions de logistique, merci de bien vouloir vous inscrire d'ici au 10 avril 2024 à midi auprès du greffe de la commune par le biais du bulletin ci-dessous.
greffe@villars-sainte-croix.ch

Nom : _____

Prénom : _____

N° téléphone : _____

Je participe : au coup de balai **et** au repas **uniquement** au coup de balai

Nombre de participants (y compris l'inscrit) : _____

Date : _____

Signature : _____

N'oubliez pas de commander votre bois jusqu'au 15 mars 2024

www.balai.ch
#coupdebalai

Logo : canton de Vaud

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

AdCV de Communes Vaudoises

COSEDEC Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets

association du scoutisme vaudois



PEUT-ÊTRE NE LE SAVEZ-VOUS PAS VILLARS-SAINTE-CROIX A «SON» POLICIER RÉFÉRANT!



La commune de Villars-Ste-Croix a un garant de secteur, **le caporal JAN**. Il appartient à la **division Police Proximité de la Police de l'Ouest lausannois**. Vous le croisez très régulièrement dans notre village. Il est toujours disponible, souriant et prêt à aider. Merci à lui.

Quelles sont ses missions principales:

I. Assurer une présence dans les espaces publics afin de:

- Garantir une présence visible et effectuer des actions ciblées
 - Informer / renseigner / préventivement les citoyens
 - Relever, analyser et signaler tout fait ou événement qui revêt un intérêt ou une attention particulière de sa part
 - Contribuer à assurer les missions générales de police
2. Développer et entretenir le partenariat:
- Aller au contact de la population, des commerçants, des concierges, des employés des services communaux/cantonaux et autres acteurs de la vie sociale régionale entre autres
 - Tisser et entretenir le réseau de contacts et partenaires
 - User des outils et méthodes propres aux approches en résolution de problème
 - Favoriser la collaboration des tiers pour la réussite de ses missions

Ainsi, vous comprenez que «notre» policier est là pour échanger, trouver

des solutions et aider. Il est ouvert au dialogue. Certes, quand cela n'est pas possible, après plusieurs échanges, sa mission est aussi de sanctionner afin de faire respecter la loi.

Quelques liens utiles:

Téléphone du poste d'Ecublens auquel notre commune est rattachée:
021 622 76 81

LU: 0900-1130 / 1330-1830
MA au JE: 0800-1130 / 1330-1630
VE: 0800-1300 / 1400-1630

Téléphone de l'Hôtel de police de la POL: 021 622 80 00

Ouvert 24h/24 et 7j/7
www.polouest.ch

ATTENTION
RAPPELEZ-VOUS
POUR LES CAS D'URGENCE,
APPElez LE 117



Cercle des loisirs



Villars-Ste-Croix

TOURNOI DE BRISCOLA



Vendredi 15 mars 2024

A la grande salle de Villars-Sainte-Croix

Programme :

18h30 Apéritif offert par le Cercle des loisirs

19h15 Repas : fr. 15.—
Lasagnes à la bolognaise

20h15 Début du match

Jeu par équipe de 2 joueurs – inscription soit seul soit par équipe de 2 joueurs

5 manches de 3 séries

Match :

- Membre du Cercle des loisirs : fr. 10.—
- Non-membre : fr. 20.—

A la buvette : Boissons et desserts

Inscriptions jusqu'au 8 mars 2024 au 021 731 49 07 (répondeur) ou cerclevsc@gmail.com



Commune de Villars-Sainte-Croix – Tableau du ramassage des déchets 2024

		Ordures ménagères Tous les mercredis matins	Papier et carton Tous les 1 ^{er} mercredis du mois	Déchets compostables Tous les lundis de mi-mars à mi-novembre Deux fois par mois de mi-novembre à mi-mars	Verre Tous les 1 ^{er} mardis du mois								
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi	1	Nouvel An			1 Lu. Pâques			1					
Mardi	2				2			2			1		
Mercredi	3	*			3		1	3			2		
Jeudi	4	1			4	2		4	1 Fête nationale		3		
Vendredi	5	2	1		5	3		5	2		4	1	
Samedi	6	3	2		6	4		6	3		5	2	
Dimanche	7	4	3		7	5		7	4	1	6	3	1
Lundi	8		5		4		8		6		2		4
Mardi	9	*	6		5		9		7		3		5
Mercredi	10		7		6		10		8		5		4
Jeudi	11	8	7		11		9 Je. Ascension	6	11	8	5	10	7
Vendredi	12	9	8		12		10	7	12	9	6	11	8
Samedi	13	10	9		13	11		8	13	10	7	12	9
Dimanche	14	11	10		14	12		9	14	11	8	13	10
Lundi	15	12	11		15		13		10		15		11
Mardi	16	13	12		16		14		11		16		12
Mercredi	17		14		13		17		15		12		11
Jeudi	18	15	14		18		16		13		15		12
Vendredi	19	16	15		19		17		14		16		13
Samedi	20	17	16		20	18		15	20	17	14	19	16
Dimanche	21	18	17		21	19 Pentecôte	16	21	18	15 Jeûne	20	17	15
Lundi	22		19		18		22		20 Lu. Pentecôte	17	22	18	16
Mardi	23	20	19		23		21	*	18	23	20	17	19
Mercredi	24		21		20		24		22		19		18
Jeudi	25	22	21		25		23		20		22		19
Vendredi	26	23	22		26		24		21		26		20
Samedi	27	24	23		27	25		22	27	24	21	26	23
Dimanche	28	25	24	Heure d'été	28	26		23	28	25	22	27 Heure d'hiver	24
Lundi	29	26	25		29		27		24		29		25
Mardi	30	27	26		30		28		25		27		26
Mercredi	31		28		27			29		26		30	*
Jeudi		29	28			30		27		29	26	31	28
Vendredi			29			30		28		30	27	31	27
Samedi			30			31		29		31	28		30
Dimanche			31	Pâques			30			29			29
Lundi										30			30
Mardi												31	

Merci de sortir vos conteneurs au plus tard, à 7h, le jour même.




BILAN DE L'OPÉRATION ANTIBRUIT SUR LES ROUTES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Bilan de l'opération antibruit sur les routes de l'Ouest lausannois

Du mois d'avril au mois d'octobre 2023, la Police de l'Ouest lausannois (POL) a mené plusieurs actions de sensibilisation et de répression sur les routes de l'Ouest lausannois. L'opération «antibruit» visait à diminuer les nuisances provoquées par le comportement des usagers de la route et contrôler les modifications techniques apportées à certains véhicules.

Entre avril et octobre 2023, la POL a poursuivi les opérations liées aux nuisances sonores générées par le

comportement répréhensible de certains conducteurs. Les agents de la POL ont effectué 76 contrôles de manière planifiée ou spontanée sur le territoire de l'Ouest lausannois et sont intervenus à 74 reprises à la demande de la population.

Lors de ces contrôles, 78 dénonciations ont été notifiées aux conducteurs, dont 46 pour un comportement provoquant des nuisances sonores et 18 pour des véhicules non conformes (infractions OETV).

Pour rappel, les modifications apportées à un véhicule sont soumises à

homologation et doivent être annoncées au SAN dans un délai de 14 jours. Cette thématique demeure un objectif opérationnel traité dans le cadre de l'activité courante de nos agents.

Certaines actions ont été menées en partenariat avec la Police municipale de Lausanne (PML), la Gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation (SAN).



BILAN DE L'OPÉRATION VISIBILITÉ SUR LES ROUTES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Du mois d'octobre au mois de décembre 2023, la Police de l'Ouest lausannois (POL) a mené plusieurs actions de sensibilisation sur les routes de l'Ouest lausannois en lien avec la campagne du bpa «Cyclistes, si seulement je pouvais aussi porter un gilet de sécurité». La campagne de prévention a été étendue à l'ensemble des usagers de la mobilité douce.

donnée de la Police Cantonale et des polices communales avec le bpa, relative à la visibilité des usagers de vélos et e-bike sur les routes de l'Ouest lausannois. Dans le cadre de cette campagne, les agents de la POL ont également approché les utilisateurs de trottinettes électriques.

pas visibles. 90 de ces derniers circulaient également avec un véhicule dépourvu d'éclairage.



63 contrôles ont eu lieu pendant la période crépusculaire au cours desquelles 301 usagers ont été sensibilisés soit, 144 cyclistes, 86 utilisateurs d'e-bikes et 71 adeptes de trottinettes électriques. Parmi eux, 122 présentaient des problèmes liés à l'éclairage de leur véhicule que ce soit parce qu'il était inexistant, défectueux ou non chargé.

Chaque semaine, 25 personnes se blessent grièvement dans des accidents de vélo classique ou électrique et près de la moitié des incidents impliquent des collisions entre différents usagers de la route (source www.bfu.ch). L'importance de la visibilité pour prévenir les accidents graves est plus que jamais d'actualité.

La POL encourage tous les usagers de la mobilité douce à maintenir leur éclairage en bon état de fonctionnement et à privilégier des vêtements réfléchissants pour assurer une meilleure visibilité sur la route. Le port du gilet de sécurité permet de rester visible par les autres usagers de la route.

Entre octobre et décembre 2023, la POL a participé à la campagne coor-

109 conducteurs étaient habillés de manière réfléchissante ou lumineuse alors que 192 autres (64%) portaient des vêtements sombres et n'étaient





PAIEMENT DU STATIONNEMENT

La POL introduit une nouvelle offre de paiement du stationnement

Depuis décembre 2023, les usagers des parkings publics de l'Ouest lausannois disposent de deux nouveaux moyens de paiement de leur temps de stationnement. Développé par la société suisse romande Novapark, le système allPark®, permet de régler le stationnement avec l'application Smartphone, «allPark Clic», disponible sur Google Play et Apple Store, ou avec la toute nouvelle télécommande allPark® miniClic.



Les usagers des parkings publics de l'Ouest lausannois disposent désormais de nouveaux outils pour le paiement du parking. En décembre 2023, les systèmes de paiement des parkings ont été adaptés à l'arrivée du système allPark. Cette démarche permet aux conducteurs, déjà au bénéfice des boîtiers miniClic, de les utiliser désormais sur le district de l'Ouest lausannois.

La télécommande allPark® miniClic est un système pratique et efficace permettant le paiement précis basé sur la durée réelle du stationnement. Ce petit boîtier est muni d'une fonction de géolocalisation et détermine la durée maximale du temps de parcage autorisé sur la zone où l'utilisateur se trouve, en prenant en compte les périodes libres. Un simple clic initie le stationnement et un second met fin à la session. Le boîtier s'acquiert via le lien: <https://hisa-allpark.com/allpark-miniclic/>.

Ce nouveau partenariat avec la société Novapark s'ajoute aux offres mises en place en 2021 avec l'application Parkingpay, qui permet la gestion et le règlement du stationnement via smartphone, ou le paiement par l'application Twint.

Avec l'introduction de ce nouvel outil, la POL répond aux besoins des usagers en offrant des solutions pratiques et innovantes. Autres avantages en choisissant un système de paiement dématérialisé, l'automobiliste ne se déplace plus jusqu'au parcomètre et n'a plus besoin de monnaie. Le paiement directement au parcomètre demeure toutefois possible.



BILAN DE L'OPÉRATION «ALCOOL AU VOLANT», DURANT UN MOIS, SUR LES ROUTES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Entre décembre 2023 et janvier 2024, la POL a participé à la campagne coordonnée de la Police Cantonale et des polices communales, avec le bpa, relative à la consommation d'alcool au volant, sur les routes de l'Ouest lausannois.

Sur les 48 contrôles menés, 28 ont été planifiés, 17 ont eu lieu de manière spontanée et 3 ont été réalisés dans le cadre d'un accident. Parmi les 258 conducteurs contrôlés, 47 ont été dénoncés, 34 pour une conduite en état d'ivresse qualifiée ou non, un pour conduite sous l'influence

de stupéfiants et 12 pour d'autres infractions de moindre importance. En outre, nous pouvons relever que dans le cadre des contrôles planifiés, 6% des conducteurs ont été dénoncés pour conduite en état d'ivresse.

L'alcool au volant constitue l'un des principaux risques dans la circulation routière. En 2022, 510 personnes ont été grièvement blessées et 37 autres ont été tuées dans des accidents dus à la consommation d'alcool (source www.bfu.ch). Même à petite dose, la consommation d'alcool fait baisser considérablement l'attention, altère



En plus des frais de procédure et d'émoluments, les contrevenants s'exposent (source www.ch.ch):

Entre 0,50 et 0,79 %: avertissement et amende d'un montant compris entre 600 et 800 francs environ. Si vous avez en plus enfreint une autre règle de la circulation (par ex. excès de vitesse), vous vous verrez retirer votre permis de conduire pendant au moins un mois et infliger une peine pécuniaire élevée, dont le montant dépendra de votre situation financière.

À partir de 0,80 %: retrait de permis pour trois mois au moins et amende élevée, dont le montant dépend de la situation financière et de la concentration d'alcool. Une peine pécuniaire avec sursis est également prononcée. En cas de récidive, vous êtes en plus passible d'une peine de prison d'un à trois ans.

L'ÉCOLE DES ENFANTS DE VILLARS-SAINTE-CROIX

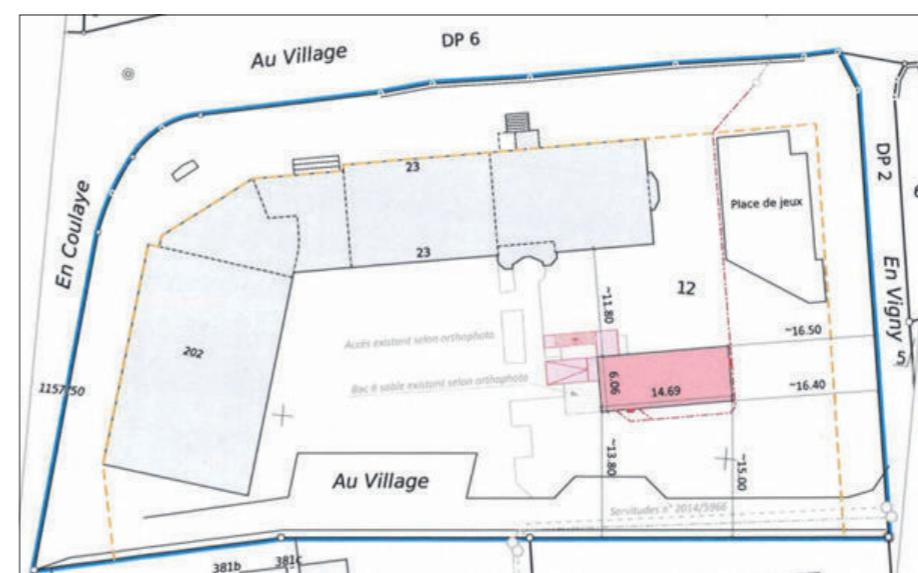
Un important projet de création de deux salles de classes supplémentaires dans le collège de Villars-Sainte-Croix a été lancé par la Municipalité afin de garder nos enfants scolarisés au village jusqu'à la 6P.

Dans l'intervalle, et afin de garantir la place nécessaire pour que les élèves de Villars-Sainte-Croix puissent rester scolarisés au village, la pose d'un portacabine provisoire est nécessaire.

La Municipalité souhaite vivement maintenir les niveaux scolaires, de la 1P à la 6P, à Villars-Sainte-Croix. Ce conteneur comprendra 2 salles de classe superposées, avec 6 modules par étage. Plan mis à l'enquête publique du 03 février au 04 mars 2024:

A cet effet, les combles du collège seront à terme transformés en salles destinées aux écoles. L'administration communale, quant à elle, déménagera dans la Maison de Commune.

Le préavis municipal relatif à la demande de crédit nécessaire à cette réalisation sera soumis au Conseil général le jeudi 21 mars prochain, la décision finale lui appartenant.



La Municipalité

Office de la population

Rappel:

Toute arrivée dans la commune doit être annoncée personnellement à l'administration dans les 8 jours. (art. 3 LCH).

Vous pouvez préparer votre venue au guichet en complétant le formulaire sur le QR code ci-dessous :





À VOS AGENDAS!

2024

- 6 mars 2024**
Assemblée générale
Cercle des loisirs
- 15 mars 2024**
Tournois de Briscola
- 21 mars 2024**
Conseil général
- 23 mars 2024**
Fête de Pâques organisée
par VSC Events
- 29 mars 2024**
Célébration œcuménique
du Vendredi Saint
- 21 avril 2024**
Mise de bois et coup de balai
- 3 mai 2024**
Tournoi de Chybre
- 26 mai 2024**
Sortie à vélo
- 31 mai 2024**
Repas de rencontre
- 23 juin 2024**
Marché de Villars-Sainte-Croix
- 27 juin 2024**
Conseil général
- 22 août 2024**
Cinéma open air
- 7 septembre 2024**
Joutes sportives
- 22 septembre 2024**
Cap sur l'Ouest
- 10 octobre 2024**
Conseil général
- 26 octobre 2024**
Halloween – VSC Events
- 1^{er} novembre 2024**
Soirée jeux jeunesse
- 8 novembre 2024**
Tournoi de Chybre
- 4 décembre 2024**
St-Nicolas – VSC Events
- 12 décembre 2024**
Conseil général
- 16 décembre 2024**
Vente des sapins de Noël

JOB D'ÉTÉ

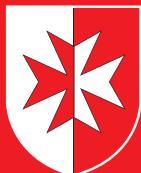
Tu souhaites occuper une partie des vacances d'été et tu auras 15 ans révolus ?

La commune propose des jobs d'été au sein de l'administration communale et du service extérieur.

Les postes se déroulent du lundi au vendredi uniquement et les places sont réparties en fonction des besoins des services.

Si tu es motivé-e, tu peux envoyer ton dossier à l'adresse : greffe@villars-sainte-croix.ch jusqu'au 1^{er} juin 2024.

Après cette date, les jeunes vivant hors de Villars-Sainte-Croix auront aussi la possibilité de postuler.



Commune de Villars-Sainte-Croix
Au Village 23
CH-1029 Villars-Ste-Croix

Greffé municipal

greffe@villars-sainte-croix.ch

Bourse communale

bourse@villars-sainte-croix.ch

Office de la population

controle.habitants@villars-sainte-croix.ch

Horaire du guichet

Lundi: 8h00 – 12h00
Mardi: 8h00 – 12h00
Mercredi: 7h00 – 12h00
Jeudi: 8h00 – 12h00

Téléphone

021 701 16 10